MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES MONUMENTS NATIONAUX

FICHE DE STAGE
2026-240731

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(ses) handicapés(es)

N° PASS DE DIFFUSION (en cas de republication) :

Paris, le 02/11/2026

Intitulé du stage (F/H) :

Chargé de médiation culturelle

Monument : Château de La Motte-Tilly

Localisation : 10400 La Motte-Tilly

Missions

Sous l'autorité de sa tutrice, le/la stagiaire aura pour missions de participer à la conception, à la préparation et au suivi des projets culturels et évènementiels du monument. Il/elle assurera également des missions de médiations culturelles, animations pédagogiques et d'actions culturelles. Il/elle contribuera à la valorisation du site et à l'accueil du public.

Activités principales

Au quotidien sous la responsabilité de la tutrice, il/elle participe notamment :

- A la coordination opérationnelle et au suivi des projets culturels et évènementiels, notamment dans le cadre d'évènements nationaux, d'expositions temporaires, manifestations culturelles…
- A la conception et l'animation des activités ou projets
- Aux montages et démontages des évènements en lien avec l'équipe
- A la conception et la conduite de visites commentées et d'animations pédagogiques
- Au développement et au suivi de la programmation culturelle
- A l'élaboration d'outils de médiation.
- A la préparation des éléments de communication liés à la programmation
- A l'accueil du public et participe aux opérations de billetterie et de boutique

Profil recherché

Etudiant.e en médiation culturelle et valorisation du patrimoine ou étudiant dans le secteur du tourisme et des loisirs.

Compétences techniques :

- Connaissance du secteur culturel et patrimonial
- Qualités rédactionnelles
- Aisance à l'oral et avec les différents publics

- Maîtrise des outils bureautiques
- Capacité à concevoir et transmettre des contenus culturels

Savoir-être :

- Sens du relationnel
- Organisation et rigueur
- Curiosité et créativité

Environnement professionnel :

Les Monuments Nationaux (MN) rassemble, depuis plus d'un siècle, le plus important réseau de sites et monuments de France, de la préhistoire à nos jours.
Fort de la richesse de ce bien commun, de la diversité des lieux et savoir-faire de ses équipes, il œuvre chaque jour pour conserver, révéler et transmettre ces patrimoines naturels et culturels à tous les publics. En faisant dialoguer histoire, art et culture, il fait de ses monuments des lieux de connaissance, de création, d'émotion et de partage qui contribuent à renforcer le lien social.
Présidé par Marie Lavandier, les Monuments Nationaux est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture. Créé en 1914 sous le nom de Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques, il devient le CMN en 2000. Ses 1 500 agents ont accueilli plus de douze millions de visiteurs en 2025.

S'appuyant sur une politique tarifaire adaptée, le CMN facilite la découverte du patrimoine monumental pour tous les publics. Son fonctionnement repose sur ses ressources propres issues notamment de la fréquentation, des ventes en boutique dans son réseau de libraire boutique, des locations d'espaces ou encore du mécénat. Fondé sur un système de péréquation, les ***Monuments Nationaux*** *sont un acteur de solidarité patrimoniale.*
L'établissement a par ailleurs pour mission d'assurer, la conservation, la restauration et l'entretien des monuments placés sous sa responsabilité.
Les Monuments Nationaux assurent également une mission d'éditeur public sous la marque Éditions du patrimoine. L'établissement contribue ainsi fortement à la connaissance et à la promotion du patrimoine.

Les monuments sont gérés par un administrateur avec, à ses côtés, une équipe dont les compétences portent sur les missions administratives et comptables, culturelles, éducatives, d'entretien, de développement domanial, touristique et économique.
Les directions du siège accompagnent les monuments pour le développement de ceux-ci sur un certain nombre de sujets clefs : développement économique, éditorial, parcours de visite, programmation artistique et culturelle, affaires domaniales et immobilières, maîtrise d'ouvrage, affaires juridiques, mécénats et partenariats, marchés et politique d'achat, ressources humaines, communication, agence comptable, ….
Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), Les Monuments Nationaux, disposent du double label :
« Label Egalité Professionnelle » *et le* ***« Label Diversité »*** *L'Etablissement s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement.*

Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement : signalement-culture@conceptrse.fr
Ou avoir fait l'objet de discrimination : https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire_saisine/

*Le nom de **la Motte-Tilly** est mentionné pour la première fois en 1369, attestant de l'existence d'une motte féodale et de la présence de tilleuls.*
Un premier château, entouré de douves, est situé en bordure de Seine. Il est détruit vers 1740 alors que le domaine se dote de moulins et de magasins à grains. En 1748, la seigneurie de la Motte-Tilly est rachetée par les frères Terray : l'abbé Joseph Marie Terray (1715-1778), futur contrôleur général des finances de Louis XV, et son frère Pierre Terray de Rozières, conseiller du roi.

Le château actuel, dominant la Seine, est construit en 1754 sur les plans de François Nicolas Lancret qui conçoit une demeure de plaisance intimement associée à un parc « à la française » comprenant bosquets, perspectives et miroir d'eau. L'architecte met tout en œuvre pour doter ce château de tout le confort moderne. En 1780 le domaine échoit à Antoine Jean Terray qui modernise l'intérieur du château, crée l'escalier monumental et la grande salle à manger. Pour satisfaire au goût romantique de l'époque un parc paysager aux essences exotiques est substitué au parc originel. Pendant la révolution, le château est déclaré "bien national" et un inventaire de 1605 lots est établi.

Au début du XXème siècle, le Comte Gérard de Rohan-Chabot, s'appuyant sur les plans de Lancret, décide de redonner au château et au parc leur aspect originel du XVIIIème siècle. Le parc "à la française" est redessiné. La marquise de Maillé poursuivit l'œuvre de restauration de son père, conseillée par l'architecte Claude Hodanger et par le décorateur Victor Grandpierre. Le château est remeublé d'objets d'art et de précieux meubles d'ébénistes parisiens du XVIIIème siècle. Raymond Subes conçoit la majestueuse grille d'honneur.

En 1969, la marquise de Maillé décide de léguer le château et le domaine de la Motte-Tilly (1080 hectares) à la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, actuel Centre des monuments nationaux. Son testament prendra effet le 19 novembre 1972 à sa mort.

En 2005, le Centre des monuments nationaux crée dans le parc un « Tilletum », une collection végétale remarquable de 73 tilleuls différents provenant du monde entier. Pour son exemplarité, le Tilletum de la Motte-Tilly s'est vu décerner en 2010 le label de « collection agréée » par le Conservatoire des collections végétales spécialisées.

Depuis mars 2011, le parc de la Motte-Tilly est « Jardin remarquable », label décerné par le Ministère de la Culture. Il signale au grand public les jardins dont le dessin, les plantes et l'entretien sont d'un niveau remarquable, qu'ils soient privés ou publics, protégés ou non au titre des monuments ou des sites.

***Tuteur :** Référente de la programmation culturelle & évènementiel*
***Liaisons hiérarchiques :** Administratrice et Administrateur adjoint*
***Liaisons fonctionnelles :** Gestionnaire administrative et financière, Responsable Billetterie/Boutique, Chef jardinier*

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :
Stage conventionné uniquement
Période de **5 mois**, à pourvoir à compter de **juin 2027.**

Envois des candidatures :

CV et lettre de motivation obligatoires à envoyer au plus tard le **02 décembre 2026 inclus** à l'attention de la Directrice des ressources humaines des Monuments Nationaux via l'adresse mail suivante en précisant la référence de l'offre : recrutement@monuments-nationaux.fr

Modalités de recrutement : Les candidatures seront examinées collégialement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement.